

**Rexel : Déclaration relative au nombre total d'actions et de droits de vote  
au titre de l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du  
Règlement général de l'Autorité des marchés financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>
30/09/2023	<b>303 413 265</b>	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup> : <b>303 413 265</b>
		Nombre de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup> : <b>302 284 714</b>
(1)	Nombre de droits de vote incluant les actions auto-détenues privées de droits de vote.	
(2)	Nombre de droits de vote déduction faite des actions auto-détenues privées de droits de vote.	